
La Dispersion de l'enseignement secondaire. Sa nécessité et ses problèmes.

Numéro d'inventaire : 1975.01284 (1-2)

Auteur(s) : Julien Vacquier

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1959

Description : Livres grand format.Vacquier

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Auteur : Conseiller technique à la Direction de l'Enseignement du Second Degré

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Nom du département : Haute-Vienne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 21

Lieux : Haute-Vienne

Julien VACQUIER

Conseiller technique à la Direction de l'Enseignement du Second Degré

LA DISPERSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SA NECESSITE ET SES PROBLEMES

MAI 1959

Comme les projets de réforme de l'enseignement qui l'ont précédé, le décret du 6 janvier 1959 met l'accent sur l'impérieuse nécessité d'attirer aux enseignements de second degré⁽¹⁾ tous les enfants qui y sont aptes.

«Il s'agit d'abord», lit-on dans son exposé des motifs, «de conduire aux enseignements de formation tous les enfants capables de les suivre avec fruit»
et, un peu plus loin, cette définition de la capacité :

«Au fur et à mesure de l'organisation et de l'implantation de ce cycle (d'observation), nous y recevrons tous les enfants de 10 à 11 ans qui auront acquis les connaissances élémentaires indispensables».

Je ne reviendrai pas sur les motifs, d'ordre économique, social et humain, qui imposent un mouvement dont l'urgence est d'autant plus grande que la réalité présente est plus éloignée du but. Si, en effet, la scolarisation dans les enseignements de second degré est, avec des taux de 75 à 80 et 84 %, fortement poussée dans les grandes agglomérations et les régions industrialisées, elle reste très faible dans de nombreuses régions rurales où son taux est parfois inférieur à 10 %.

En outre, le problème de la scolarisation se double en bien des endroits, et ici encore surtout dans les campagnes, d'un problème de répartition des élèves entre les divers enseignements de second degré.

Ce n'est assurément pas favoriser leur accomplissement que de laisser des enfants s'engager dans des études théoriques et abstraites hors de leur portée; mais ce serait aller à l'encontre de l'intention de la réforme que de ne pas ouvrir toutes grandes les portes des enseignements longs à tous ceux qui peuvent en tirer profit.

(1) «Les enseignements de second degré» sont ceux qui sont actuellement donnés dans les Lycées, Collèges, Etablissements techniques et Cours complémentaires; la dénomination «enseignement du second degré» désigne par contre le seul enseignement secondaire.

L'exposé des motifs déjà cité résume dans un de ses paragraphes les différents aspects de la question :

«Le drame est là : nous retenons dans l'enseignement théorique nombre de jeunes esprits - qui trouveraient mieux leur voie dans l'enseignement technique à l'un ou à l'autre de ses niveaux - et dans le même temps, nous abandonnons dans l'enseignement utile mais sommaire des classes de fin d'études ou dans les enseignements courts, des intelligences auxquelles les enseignements longs, technique ou secondaire, vaudraient leur accomplissement véritable».

Certes, il est bien hasardeux de prédire l'avenir scolaire d'un enfant de onze ans, et c'est précisément l'objet du cycle d'observation de rechercher la voie qui lui convient le mieux.

Cependant, les sections devant se différencier au 1^{er} janvier de l'année de 6^e, c'est dès cette classe que l'orientation sera effective, sauf à corriger par la suite les erreurs qui auront été commises.

Qu'il s'agisse de l'option entre l'enseignement de fin d'études et un enseignement prolongé, ou de l'option entre les diverses formes d'enseignement prolongé, on ne saurait dire que la décision des parents soit dictée exclusivement, ni même essentiellement, par les aptitudes de l'enfant. Les rôles de la situation familiale, du manque d'information, des préjugés, des traditions, ont été maintes fois prouvés.

Mais parmi tous les facteurs dont l'intervention fausse l'orientation des élèves, l'existence ou l'absence d'établissements au voisinage de leur résidence et, éventuellement, la nature de ces établissements, paraissent exercer une influence déterminante. Il n'est qu'un moyen de combattre cette influence : essayer les premières années de tous les enseignements à proximité des utilisateurs éventuels, de manière que leur fréquentation ne soit plus conditionnée par le recours à l'internat ou à des trajets longs, fatigants et onéreux.

Ainsi sera en outre allégée la charge des grands établissements qui éclatent littéralement sous la poussée des effectifs et dont les difficultés matérielles ne peuvent que s'aggraver.

Ainsi enfin, le budget des constructions sera-t-il soulagé du coût de locaux d'internat qui pèse si lourdement sur les opérations.

Ce sont toutes ces promesses que nous relevons dans l'exposé des motifs :

«Nous accentuerons leur dispersion géographique (des établissements secondaires et techniques). L'enseignement sous toutes ses formes doit être mis à la portée de ses usagers; nombre de chefs-lieux de canton recevront donc, dans une harmonisation évitant concurrences et doubles-emplois, des classes de sixième et de cinquième, voire des ensembles de premier cycle, qui installeront l'Enseignement secondaire et l'Enseignement technique à quelques kilomètres au plus des résidences familiales.

